



1^{er} février 2022

COMMUNIQUÉ

Maintien de l'équité salariale 2020 - Plaintes

Chers membres,

Nous communiquons avec vous afin de vous informer que nous avons déposé une plainte auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) afin de contester le fait que le Conseil du trésor n'a pas procédé à l'évaluation du maintien de l'équité salariale 2020 en décembre dernier.

Comme vous le savez probablement, la Loi sur l'équité salariale oblige les employeurs, dont le Conseil du trésor, à effectuer le maintien de l'équité salariale à tous les 5 ans. Le dernier exercice du maintien de l'équité salariale réalisé par l'employeur remonte à décembre 2015, exercice que nous avons contesté et dont la contestation est toujours en cours pour plusieurs catégories d'emplois.

Le Conseil du trésor avait donc comme obligation de procéder à l'évaluation du maintien de l'équité salariale au 31 décembre 2020. L'employeur a demandé à deux reprises à la CNESST une prolongation de délai pour réaliser son évaluation de maintien, demandes que la CNESST a acceptées. L'employeur avait donc jusqu'au 20 décembre 2021 pour procéder à l'évaluation du maintien de l'équité salariale.

À ce jour, l'employeur n'a toujours pas procédé à l'exercice de maintien de l'équité pour 2020.

Nous avons donc déposé une plainte contestant le non-respect de la loi par le Conseil du trésor.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier pour chacune des étapes.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat.

Solidairement,